

ASSEMBLÉE NATIONALE

12 novembre 2013

LOI DE PROGRAMMATION MILITAIRE 2014-2019 - (N° 1473)

RETIRÉ AVANT DISCUSSION

AMENDEMENT

N ° DN147

présenté par

Mme Adam, rapporteure et Mme Gosselin-Fleury, rapporteure

ARTICLE 2

RAPPORT ANNEXÉ

Dans la quatrième phrase de l'alinéa 229, substituer aux mots « comparaison à des normes » les mots « comparaison avec des normes ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.